



## pour l'Association

### Résolutions pour l'Assemblée générale ECPPG de 2019 le 5 septembre 2020 – 9h30 à St Clar

*Si vous avez déjà envoyé un pouvoir, inutile de voter ou de renvoyer un autre pouvoir*

## Association ECPPG - Energie Citoyenne Pays Portes de Gascogne

### Assemblée Générale **Extraordinaire** pour 2019

#### Ordre du jour

1 - Modifications de certains paragraphes des statuts

Résolution 1 : Approbation de l'Ordre du jour

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

1 - Modifications des Articles 2 , 5, 10, 11, 14, 20

Art 2 - L'association a pour objet la création sur le territoire du Pays Portes de Gascogne d'une Société par Actions Simplifiée à capital variable (SAS) au lieu de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de production d'électricité 100% renouvelable.

Résolution 2 : Approbation de la modification

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

Art 5 - La vie de l'association est reconduite. L'exercice social a une durée d'un an ; nous disons qu'il débutera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année jusqu'au 31 décembre de la même année au lieu de

La durée de l'association est limitée à la date de la création de la SCIC soit par transfert de personnalité morale à ladite SCIC soit par dissolution.

Résolution 3 : Approbation de la modification

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

Art 10 - L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant de 6 à 11 membres, élus, renouvelables tous les 2 ans au lieu de 11 membres pour un mandat de 1 an renouvelable dans la limite de trois mandats successifs.

Résolution 4 : Approbation de la modification

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

Art 11 - Les réunions du Conseil d'Administration sont ouvertes à tous les membres de l'association à ajouter qui en font la demande : la date des réunions leur est alors communiquée au lieu de est communiquée à l'ensemble des adhérents.

Résolution 5 : Approbation de la modification

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

Art 14 - Ces procès-verbaux sont consultables par tous les membres de l'association au lieu de envoyés à tous les membres de l'association (par courrier ou courriel)

Résolution 6 : Approbation de la modification

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

Art 20 - L'association créera une Société par Actions simplifiée à capital variable au lieu de se transformera en société coopérative (SCIC) conformément à l'article 28 bis de la loi 47-1775 du 10/09/1947.

Résolution 7 : Approbation de la modification

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

---

## Assemblée Générale Ordinaire pour 2019

### Ordre du jour

1 – Rapport moral

2 - Rapport financier 2019 et prévisionnel 2020

3 – Adoption d'un règlement intérieur

4 - Fixation du montant de la cotisation

5 – Election/renouvellement des membres du Conseil d'administration

6 - Questions diverses

Résolution 1 : Approbation de l'Ordre du jour

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

1 – Rapport moral

Résolution 2 : Approbation du rapport moral

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

2 - Rapport financier 2019 et prévisionnel 2020

Résolution 3 : Approbation des comptes de l'exercice clos

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

Résolution 4 : Approbation du budget de l'exercice à venir

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

3 – Adoption d'un règlement intérieur

Résolution 5 : Adoption du règlement intérieur

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

4 - Fixation du montant de la cotisation

Résolution 6 : Approbation du montant = 10 €

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

5 – Election/renouvellement des membres du Conseil d'administration

Résolution 7 : Renouvellement des administrateurs et nomination des nouveaux

**je vote OUI NON ou je donne pouvoir**

6 - Questions diverses